

AVIS AUX MEMBRES DE LA PROFESSION

OBJET: L'AUDITION D'AFFAIRES URGENTES PAR LA COUR DU BANC DE LA REINE (CENTRE DE WINNIPEG)

Nous désirons rappeler aux avocats qu'ils doivent adresser au registraire adjoint, et non à un juge, toute demande d'audition d'une affaire urgente, hors des heures de travail, par la Cour du Banc de la Reine. On joint le registraire adjoint par téléphone au 981-9030. Celui-ci communique avec le juge de service (Division générale ou Division de la famille, selon le cas) afin de prendre les dispositions nécessaires à la tenue d'une audition.

Benjamin Hewak
Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine

le 1 octobre 2001